



Assemblée générale

Distr. générale
1er décembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 121 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

Plan-cadre d'équipement

Seizième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le premier rapport annuel du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du plan-cadre d'équipement (A/58/599). Pendant qu'il examinait le rapport, le Comité a rencontré des représentants du Secrétaire général.

2. Le rapport du Secrétaire général est présenté en application de la section II de la résolution 57/292 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2002. Dans son rapport, le Secrétaire général décrit les travaux menés dans le cadre du projet en 2003 et indique comment ont été utilisés les fonds approuvés jusqu'ici pour l'exécution du projet. Il examine en outre le statut de trois facteurs interdépendants revêtant une importance déterminante pour le calendrier d'exécution du plan-cadre d'équipement, à savoir la disponibilité de fonds, la disponibilité de locaux transitoires et le règlement des aspects techniques.

3. Au paragraphe 5 de la section II de sa résolution 57/292, l'Assemblée générale a décidé d'exécuter le plan-cadre d'équipement selon le projet de base correspondant au premier scénario proposé dans le rapport du Secrétaire général (A/57/285) pour l'échelonnement des travaux et les locaux transitoires, moyennant un coût estimatif de 1 milliard 49 millions de dollars, comportant une fluctuation de 10 %, c'est-à-dire que les travaux coûteraient entre 944,1 millions de dollars et 1 153 900 000 dollars, à supposer qu'ils commencent en octobre 2004 et qu'ils durent cinq ans. Interrogé sur ce point, le Secrétariat a confirmé que les projections de coûts sur lesquelles l'Assemblée s'était appuyée pour prendre sa décision étaient encore valides.

4. À l'alinéa a) du paragraphe 29 de la section II de la même résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-huitième session sur l'état des perspectives de financement, notamment du montage financier proposé par le pays hôte. À ce sujet, le Comité consultatif prend note des informations figurant au paragraphe 4 du document A/58/599. Le Comité a été informé que le pays hôte continuait d'examiner de possibles modalités



de financement. Des prêts sans intérêt, ainsi que d'autres modes de financement, étaient actuellement à l'étude. Le pays hôte serait très vraisemblablement en mesure de proposer des modes de financement au début de 2004. En outre, compte tenu de la situation concernant les fonds nécessaires, le Comité a également été informé que le Secrétaire général avait reporté la création du conseil consultatif (voir A/57/285, par. 66), estimant que cet organe ne serait actuellement ni productif, ni utile, ni approprié.

5. Aux paragraphes 6 à 11 du document A/58/599, le Secrétaire général fait le point des négociations entre la ville et l'État de New York. La ville de New York et la United Nations Development Corporation (UNDC), en consultation avec l'Organisation des Nations Unies, ont commencé le processus de sélection d'un architecte pour la conception d'un nouveau bâtiment devant servir de locaux provisoires (voir A/57/285, par. 36 à 42, et A/57/7/Add.4, par. 10 à 15). Il est prévu de prendre une décision finale avant la fin de 2003. Sous réserve du règlement des questions financières et des questions relatives à la communauté (voir A/57/285, par. 8 et 78), l'UNDC entend commencer les travaux de construction pendant le premier semestre de 2005. Le Comité a été informé que les efforts de la ville de New York avaient été ralentis car la communauté locale n'avait pas encore accepté les mesures prévues pour atténuer les effets du plan-cadre. La proposition tendant à construire une esplanade le long de l'East River, pour compenser la perte du terrain de jeu par la communauté, était actuellement examinée par le Community Board. La ville cherchait également d'autres solutions qui recueilleraient l'agrément de la communauté.

6. Le Comité consultatif note les progrès accomplis sur le plan de la conception, mais aussi en ce qui concerne la mise en oeuvre des principales composantes des projets de renforcement de la sécurité au Siège de l'Organisation des Nations Unies (voir A/58/599, par. 12 à 16 et 18 à 23). Il note également que, dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour la période de janvier à juillet 2003, le Bureau des services de contrôle interne a indiqué que « le processus d'invitation à soumissionner visant à sélectionner des cabinets d'architectes et d'ingénieurs devant fournir des services de conception au titre du plan-cadre d'équipement avait avancé de façon satisfaisante, qu'on avait des éléments permettant raisonnablement de considérer que le processus avait été jusqu'à présent transparent et équitable, et que les modes de contrôle interne mis en place à cet effet semblaient convenables » (voir A/58/342, résumé). **Le Comité consultatif se félicite des progrès réalisés au titre de cette phase du projet.**

7. Le Comité consultatif note que, pour les frais de conception et les frais de gestion de projets apparentés, le montant affecté à l'exécution du plan-cadre d'équipement s'élève à 16,8 millions de dollars contre 25,5 millions de dollars, montant des crédits ouverts par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2002-2003 au paragraphe 25 de la section II de sa résolution 57/292. Un compte distinct a été établi pour gérer l'ouverture des crédits et l'affectation des fonds au titre du plan-cadre. Le Comité a reçu des informations sur les contrats d'achat liés au plan-cadre.

8. S'agissant des salles de conférence supplémentaires prévues dans le projet de base (voir A/57/285, par. 20 à 23), le Comité consultatif a été informé que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences avait analysé les demandes passées et actuelles de salles afin de mieux définir les futurs besoins.

Une étude architecturale avait été achevée pour déterminer la possibilité de faire pénétrer la lumière naturelle dans les nouvelles salles de réunion. Le Secrétaire général avait présenté des propositions à ce sujet (A/58/556), et le Comité consultatif se prononcerait sur la question dans un rapport distinct.

9. En ce qui concerne l'espace de stationnement, point soulevée par l'Assemblée générale (résolution 57/292, sect. II, par. 17), le Comité consultatif a été informé que la question était réexaminée en vue d'accroître cet espace, si possible, sans frais supplémentaires. Ce sujet a également fait l'objet d'une étude distincte qui serait présentée à l'Assemblée à la reprise de sa cinquante-huitième session.

10. S'agissant des aspects du projet relatifs à la gestion (voir A/57/7/Add.4, par. 22 et 23 et annexe III), le Comité consultatif a été informé que, le 1er février 2003, le Directeur exécutif du projet avait été nommé à temps plein et neuf cadres avaient été affectés au projet pour gérer le lancement du plan-cadre d'équipement et les aspects du plan se rapportant aux projets de renforcement de la sécurité. Une entreprise de gestion des programmes fournirait le reste du personnel de gestion du projet. Il était prévu que l'entreprise qui serait choisie s'acquitterait d'un certain nombre de services, notamment l'examen technique indépendant des travaux de conception, la coordination des travaux de conception de divers bâtiments et le respect des estimations et du calendrier du projet. Il était également prévu de choisir l'entreprise de gestion des travaux de construction avant la présentation des principaux projets de conception.

11. En ce qui concerne la future structure de gestion et les besoins du projet en personnel, le Comité consultatif a été informé que la question était examinée par le Secrétaire général adjoint à la gestion, dont relevait le Directeur exécutif. Le Comité reconnaît que, pour mener à bien l'exécution du plan-cadre d'équipement, il est essentiel de disposer des ressources en personnel et des compétences spécialisées requises aux niveaux voulus (y compris au moyen de l'externalisation).

12. Étant donné que le plan-cadre d'équipement sera un projet spécialisé et de durée déterminée du Secrétariat, dont l'exécution sera échelonnée dans le temps (voir A/57/285, par. 48 à 57), le personnel supplémentaire nécessaire à l'application du plan devrait être demandé en fonction de la charge de travail effective correspondant à chaque phase. À ce sujet, le Comité consultatif est persuadé que, avant de présenter des propositions tendant à affecter du personnel supplémentaire au plan-cadre d'équipement, le Secrétaire général tirera pleinement parti des compétences disponibles au sein du Département de la gestion (services financiers, ressources humaines, achats, gestion des installations), mais aussi ailleurs dans le Secrétariat (services juridiques, information et services de conférence), qu'on prendra soin de ne pas reproduire les structures d'organisation actuelles ou de mobiliser des ressources en personnel déjà disponibles, et qu'on essaiera plutôt de tirer le plus grand parti possible des possibilités de coordination et de collaboration.